

COPTATI

28 février 2017

Elaboration de la stratégie
d'organisation des
compétences locales de l'eau
(SOCLE)



Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDTL

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Île-de-France

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Rappel du contexte des réformes territoriales

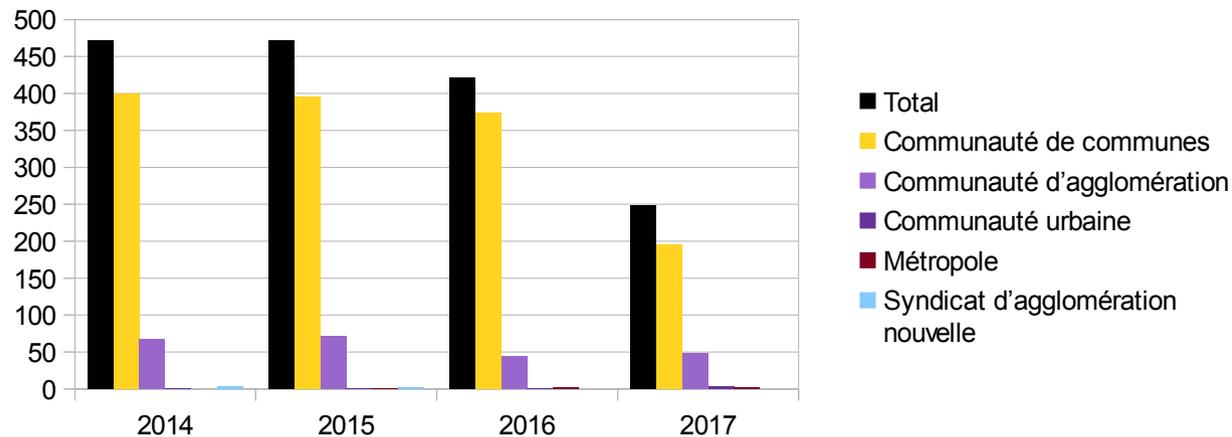
Depuis 2014 : évolutions fortes dans l'organisation de l'intercommunalité et de leurs compétences :

- Couverture intégrale du territoire par des intercommunalités, suppression des enclaves, nouveau seuil de regroupement (5000 → 15 000habitants) : créations ou regroupements d'intercommunalités et augmentation de taille
- Rationalisation des syndicats intercommunaux
- Traduction dans les nouveaux **schémas départementaux de coopération intercommunale** : arrêtés au 31 mars 2016, mis en oeuvre au 1^{er} janvier 2017

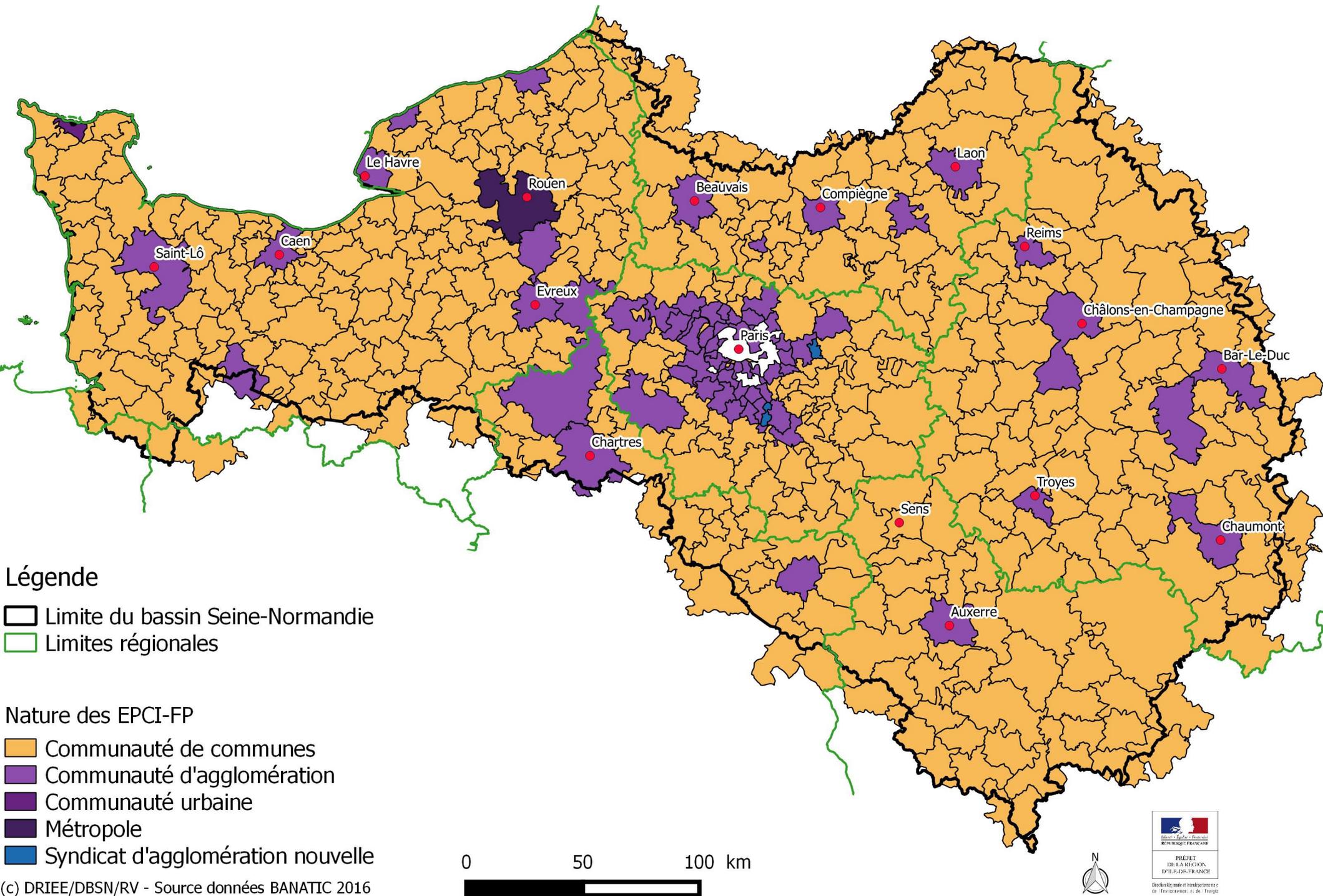


Nouvelle carte des EPCI-FP

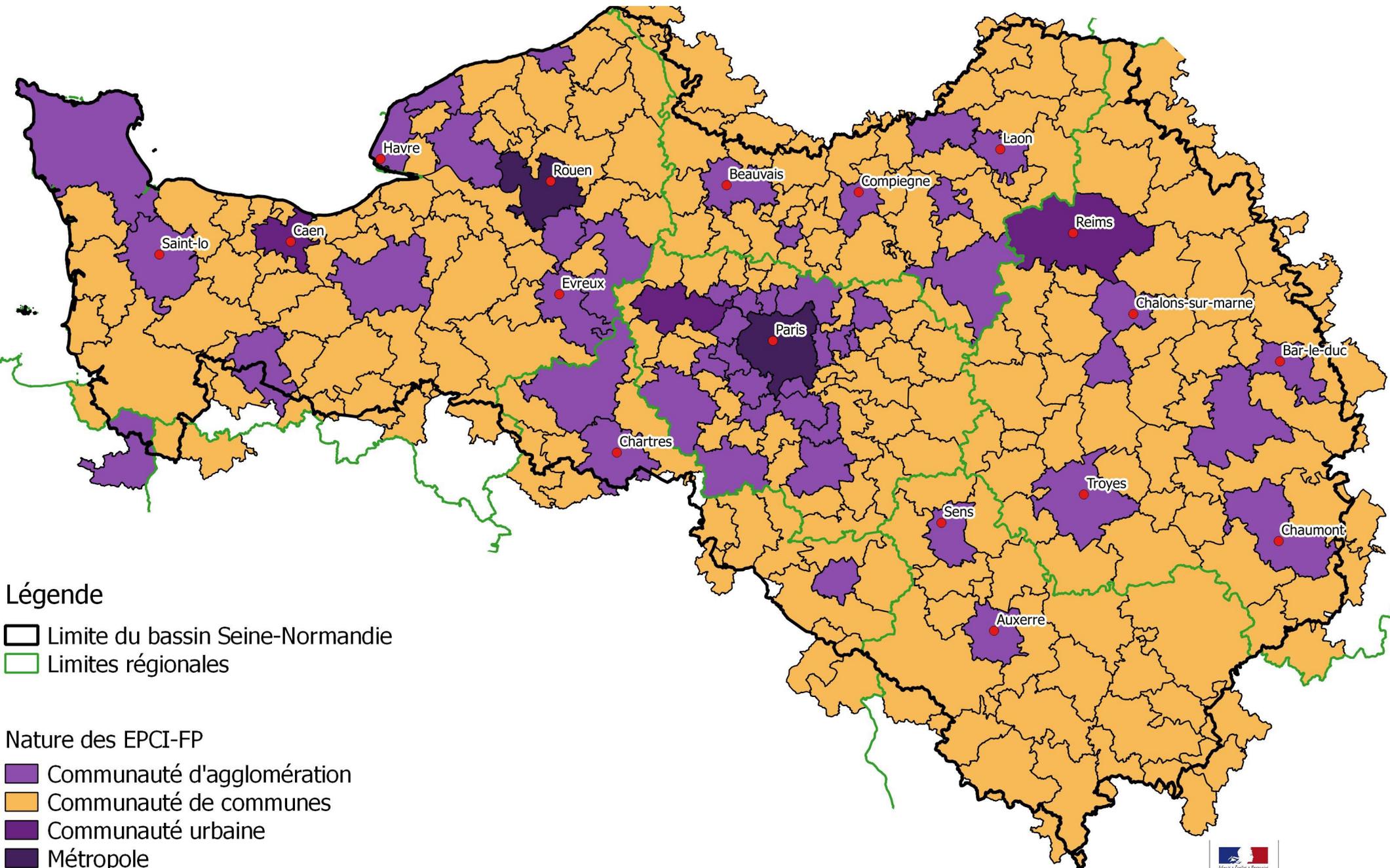
- Au niveau national :
 - diminution du nombre d'EPCI à fiscalité propre de près de 40% par rapport à la situation au 1er janvier 2016
 - une carte intercommunale nationale de 2062 en 2016 EPCI à fiscalité propre, contre 1242 au 1er janvier 2017
- En Seine-Normandie :
 - diminution de près de 50 % du nombre d'EPCI-FP entre 2014 et 2017 (de 472 à 248)
 - Une quarantaine d'EPCI-FP restent < 15 000 habitants



Périmètres des EPCI-FP au 1er janvier 2015 dans le bassin Seine-Normandie



Maille cible du territoire : EPCI-FP (01/01/2017)



Une nouvelle répartition des compétences, notamment dans le domaine de l'eau

Lois MAPTAM
et NOTRe



Compétences attribuées exclusivement aux EPCI-FP (communautés de communes, d'agglomération, urbaine et métropoles)

Dans le même temps :
suppression de la clause de
compétence générale pour les
départements et les régions

Petit cycle

Eau potable
Assainissement
Pluvial urbain

Grand cycle

Gestion des milieux
aquatiques et prévention
des inondations
Protection de la ressource ...

La Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau



Définie par arrêté ministériel du 20 janvier 2016 :

- *un descriptif de la répartition des compétences dans le domaine de l'eau exercées par les collectivités et leurs groupements ;*
- *des objectifs d'évolution des modalités de coopération entre collectivités notamment sur les territoires à enjeux*

Objectifs (cf : instruction nationale du 7 novembre 2016) :

- **accompagner** les collectivités et les services dans les évolutions en cours ;
- document **d'orientation** pour les futurs SDCI 2021 et annexe du SDAGE 2021
- limitée à GEMAPI, Eau potable et Assainissement dans un premier temps (2017)



Pédagogique

Synthétique

Non prescriptif

1ère élaboration : arrêtée au 31 décembre 2017

Méthode de travail en Seine Normandie



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

DRIEE Île-de-France

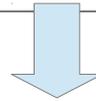
Délégation de Bassin Seine Normandie

gemapi.seno.driee-if@developpement-durable.gouv.fr

DBSN16-084 VN_courrier PRIF cadrage SOCLE.odt

17 juin 2016

Note de cadrage technique pour l'élaboration de la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) du bassin Seine-Normandie



DDT-M (préfectures + DREAL + AESN)

- Basée sur les informations issues des SDCI adoptés en 2016
- Enquête lancée auprès des services de l'État à l'été 2016 => DDT-M (+ préfectures + DREAL + AESN) pour recueillir
 - **Données SIG** : périmètres des structures pour AEP (distribution), assainissement (collecte) et GEMAPI (tout ou partie)
 - Des **notes explicatives** sur les évolutions en cours
 - **Des informations sur le rôle et l'implication des départements et l'identification des équipements structurants**



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

Analyse des informations

- Analyse SIG et production cartographique (échelle Seine-Normandie)
- Analyse quantitative quant à la répartition des structures exerçant les différentes compétences (exclusion de Paris et sa proche couronne)
- Analyse des notes et production d'une 1ère synthèse état des lieux/diagnostic, présentée au comité de bassin en décembre 2016



Les limites

- Malgré le cadrage : Caractère hétérogène des données recueillies, qui illustre en partie le **caractère hétérogène des situations sur les territoires**.
- Etat des lieux réalisé dans un **contexte mouvant** : non exhaustif, mais photographie d'ensemble à une date donnée qui illustre les dynamiques en cour.
- Difficulté de la **représentation à l'échelle bassin** : cartes à caractère illustratif => implique des choix dans les cartes affichées.
- Pour la GEMAPI : difficultés pour appréhender les **missions réellement exercées** (flou des statuts).

Synthèse de l'état des lieux diagnostic

Assainissement non collectif : **Structure dominante** : EPCI-FP, regroupement déjà important, évolutions limitées.



Pas un enjeu pour la SOCLE

AEP et assainissement collectif : **Structure syndicale** dominante, Regroupements existants mais **taille trop modeste** des syndicats, disparition ou **recomposition** pour ~90 % à 95 % des structures actuelles



Changements à anticiper par les collectivités

GEMAPI : **Structure syndicale** dominante mais **taille modeste**, mission 2° majoritaire, 25 % du territoire non couvert, localement un rôle important de certains acteurs (ASA, ententes interdépartementales)



Peu d'anticipation
Nécessaire évolution des structures existantes

Notion d'équipements structurants variable suivant les territoires

Implication forte des Conseils départementaux sur les compétences « eau »



Synthèse des enjeux soulevés

GEMAPI

Certains territoires pour EPAGE (voire EPTB)

AEP

Entretien du patrimoine structurant

Nuancé par opportunité de réfléchir à mutualiser/atteindre des tailles critiques d'équipements/de services (SDCI 14)

=> Rationalisation des organisations pour supporter les coûts des investissements à réaliser (d'autant plus, si le prix de l'eau est déjà élevé)

Assainissement

Ne pas perdre les compétences techniques

Eviter le désengagement de certains acteurs

Garantir la pérennité des investissements passés ... mais opportunité pour réfléchir à une « taille critique des équipements » et des services

Conformité des STEP



Suite des travaux : état des lieux/diagnostic

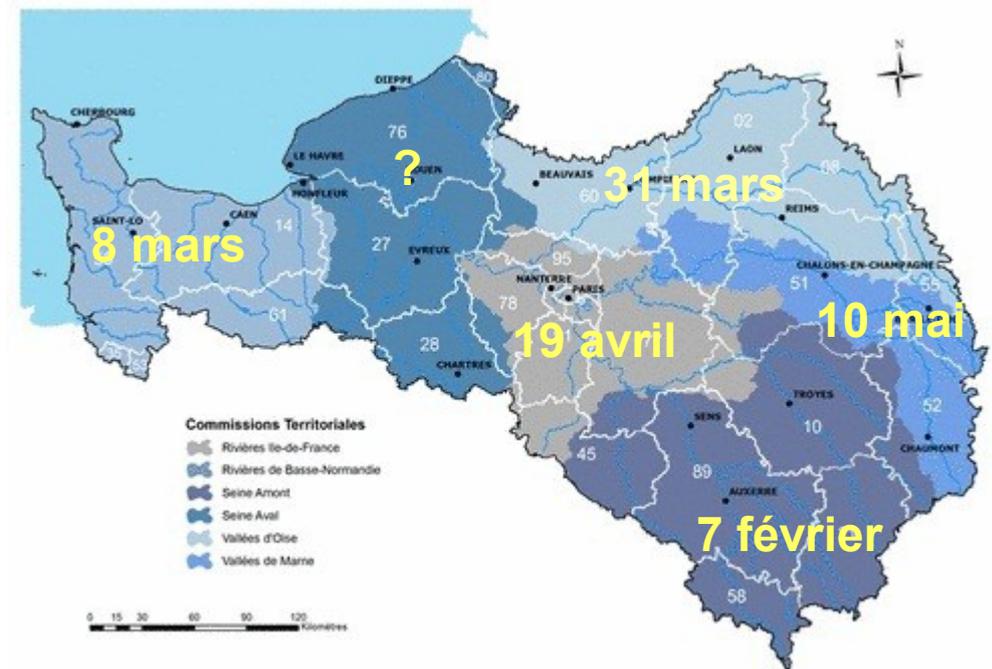
- Un état des lieux **globalement consolidé**, qui pourra être enrichi (notamment : connaissance des schémas directeurs AEP ou assainissement)
- Besoin de travailler à une **typologie des équipements structurants** par compétence
- Besoin d'**associer les territoires** : via les comités territoriaux du bassin Seine-Normandie, le comité de bassin, les DDTM et les DREAL
- **Animation locale** sous l'égide des préfets de départements, invités à associer les acteurs locaux, notamment les conseils départementaux



Association des collectivités

Réunions des COMITER

Objectifs : Information plus territorialisée, partage de l'objectif de la SOCLE, de l'état des lieux et du diagnostic, écoute des collectivités, remontée de propositions



Dans la mesure du possible : organiser réunions dédiées (MISEN, interMISEN, CDCI, autres ...).

Positionnement des **départements** : information utile mais délicate à obtenir. Leur écrire pour les informer de la démarche en cours, et les inviter à s'y associer (apporter leur connaissance, leurs données techniques, ...) ?

Un **enjeu** : informer les collectivités de la démarche, pour qu'elles puissent s'organiser pour contribuer au moins lors de la consultation

Suite des travaux : Contenu de la stratégie

- Souhait d'un document **pédagogique et synthétique**
- Équilibre à trouver entre **principes génériques**, **principes par type de compétence**, et **principes territorialisés**. L'approche fine relevant du niveau local, le niveau bassin devra identifier des territoires à enjeux de niveau bassin (littoral, urbain/rural, grands axes/affluents...)
- S'appuyer sur les doctrines et éléments déjà existants (SDAGE, PGRI, mission d'appui technique ...)
- Apporter des **principes et clés méthodologiques** pour penser l'organisation, plus que des propositions d'organisation « dogmatiques » Exple : rappel des étapes à suivre, des règles du CGCT dans le cadre des compétences locales de l'eau ...

Calendrier et association des instances



- Présentation d'une version « 0 » de la stratégie pour la mission d'appui technique GEMAPI du 26 avril 2017
- Présentation d'une version consolidée pour la COPTATI de mi mai 2017 et la commission administrative de bassin : 1^{er} juin 2017
- Période de consultation : 19 juin – 15 septembre 2017 : par voie électronique
- Automne 2017 : prise en compte des retours de consultation
- 7 décembre : avis du comité de bassin
- Arrêté du préfet coordonnateur de bassin avant le 31 décembre 2017



FIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE